

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-47 SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, lors de son assemblée ordinaire tenue le 11 décembre 2008, le règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 26 mars 2009, il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2009, date de la parution d'un avis à cet effet dans le journal Le Devoir.

[Consulter le règlement](#)